

Intempéries du 12 août 2020



COURDIMANCHE, le 13 AOUT 2020

ATTESTATION

Je soussigné, Madame DUTRÉ JACQUËT, exerçant les fonctions de Maire au sein de la commune de COURDIMANCHE (90400),

Atteste que :

Le 12 août 2020, entre 18h30 et 20h00, il a été enregistré de forts vents et de fortes précipitations, qui ont généré de multiples interventions pour remédier aux dégâts causés sur les biens publics ou de ses administrés.

FAIT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.



Mercredi 12 août à 18h30, un événement météorologique particulièrement violent s'est abattu sur plusieurs communes du Val d'Oise dont Courdimanche. Immédiatement, élus et agents communaux se sont mis à pied d'oeuvre pour sécuriser les sites les plus touchés en lien aussi avec les services des pompiers. De nombreux dégâts ont été constatés sur les bâtiments communaux (infiltrations d'eau), les axes de circulation (arbres couchés...) et chez de nombreux particuliers. La ville a enclenché une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle auprès des services de la Préfecture et a mis à la disposition des habitants un document attestant de la survenance de vents violents et de pluie pour les assurances (document en pièce jointe). Toutes les personnes victimes de cette tempête sont invitées à prendre des photos avant de procéder aux réparations les plus urgentes et à saisir immédiatement leur assurance afin de faire un dossier de demande d'indemnisation.

Si vous êtes en congés, n'hésitez pas à contacter vos voisins, votre entourage ou les services d'astreinte de la Police municipale afin de faire constater d'éventuels dégâts.

Documents

[attestation_0.jpg](#)